

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Lundi 11 décembre 2017

Présidence de M. Bruno Studer, Président

Examen du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (n° 383) (Mme Aude Amadou, rapporteure)

M. Frédéric Reiss. Nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensons de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, et la France, dans sa grande majorité, se réjouit de la célébration de l'olympisme, au cœur de Paris, après 1900 et 1924. Je souhaite que, de la mairie de Paris à la région Île-de-France, en passant par la Présidence de la République, le Gouvernement et les différents partis politiques, nous soyons tous capables de travailler ensemble pour faire honneur à la devise de Pierre de Coubertin : « Plus vite, plus haut, plus fort ».

Le budget prévu est de 6,6 milliards d'euros ; gardons-nous des dérapages qui pourraient représenter une charge supplémentaire pour le contribuable. Paris joue sa crédibilité sur ce budget, mais nul doute que la Cour des comptes s'assurera du bon usage des deniers publics.

Aux termes de l'article 2, le Comité paralympique et sportif français (CNOSF) est réputé propriétaire des emblèmes et de la mascotte des Jeux, ce qui peut se concevoir. En revanche, le fait qu'il soit également propriétaire des termes « Olympique », « Olympiades » ou « Olympisme », tout comme le Comité paralympique le serait des termes correspondants, nous pose quelques problèmes. D'ici 2024 en effet, de nombreuses municipalités voudront utiliser ces termes lors de cérémonies célébrant souvent des sportifs méritants ; nul doute qu'il leur faudra un calme olympien pour surmonter les obstacles à surmonter pour y être autorisées...

Mme la ministre. Monsieur Reiss, le séminaire d'orientation a été l'occasion de confirmer que tous les participants souhaitaient tenir le budget. Le COJO doit lever 1 milliard, l'État prenant à sa charge 25 % des coûts. Cette loi, notamment dans son titre IV, doit permettre de sécuriser l'implication des partenaires dans le projet afin qu'il ne soit pas nécessaire de mobiliser davantage d'argent public. Soyez assurés de notre vigilance sur ce point.